



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1117-9-14

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2014, a adopté le Règlement numéro 1117-9-14 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1117-08 intitulé « Règlement harmonisé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville de Marieville »* ».

Ce règlement a pour objet de modifier ledit règlement afin de:

- modifier l'interdiction de stationnement sur la rue Ouellette, côté ouest, près du coin sud de la rue Chambly;
- ajouter un passage piétonnier sur la rue Ouellette, face au 700, rue Ouellette;
- ajouter un passage piétonnier sur la rue Ouellette, face au 800, rue Ouellette;
- prolonger une interdiction de stationnement en tout temps sur la rue Saint-Césaire, côté sud, près de l'intersection des rues Claude-De Ramezay et Saint-Césaire.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'Hôtel de ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Marieville, le cinq novembre deux mille quatorze (5 novembre 2014).

La greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 14-39